

DEMANDE DE RECONNAISSANCE

DE QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES POUR POUVOIR EXERCER

LA PROFESSION DE PROFESSEUR DE DANSE

Article L. 362-1-1 du code de l'éducation
Arrêté du 23 décembre 2018 modifié relatif aux conditions d'exercice
de la profession de professeur de danse applicables aux ressortissants d'un État membre de
l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen

formulaire à retourner à :

de-professeurs-danse.dgca@culture.gouv.fr

ou l'adresse postale :

Direction Générale de la Création artistique
Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche
62, rue Beaubourg 75003 PARIS

CADRE RESERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'enregistrement de la demande : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ou DECLARANT

Civilité: Madame Monsieur

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage (si différent du nom defamille) :

Prénoms :

Date de naissance : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Domicile Travail Mobile

Mél : _____

OPTIONS ENSEIGNEES

Options :

- classique
- jazz
- contemporain

Nature de l'exercice

- professeur de danse
- accès partiel

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

1° Photocopie d'une pièce officielle d'identité ou de la carte de séjour

2° Curriculum vitae décrivant précisément la formation suivie et l'expérience acquise

3° Pièces justificatives attestant des qualifications professionnelles en matière d'enseignement de la danse dans la ou les options objets de la demande dans une ou plusieurs des options : diplômes, attestations de compétences professionnelles, des titres de formation délivrés par des autorités compétentes ; documents descriptifs des formations suivies (contenus, durées) ; récompenses obtenues

4° Pièces justificatives permettant d'établir la durée d'exercice d'une activité d'enseignement dans la ou les options objets de la demande à temps plein pendant ou à temps partiel au cours des 10 ans précédant le dépôt de la déclaration

5° En cas de demande d'accès à l'exercice partiel de la profession, toutes pièces permettant d'identifier l'existence d'un tel exercice partiel dans le pays ou le demandeur est établi

6° Attestation confirmant l'absence d'interdictions temporaires ou définitives d'exercer la profession ou de condamnations pénales prévues aux articles L 462-5 et L. 462-6 du code de l'éducation

Attention : toute pièce établie en langue étrangère doit être accompagnée de sa traduction par un traducteur assermenté auprès des juridictions françaises

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

ou auprès des autorités compétentes des pays membres de l'Union européenne ou membres de l'Espace économique européen.

Date : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Lieu : _____

Signature du demandeur

* La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données des organismes destinataires du formulaire